



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

Cette saison 2022/2023 annonce un nouveau tournant pour le club. Afin de continuer à assurer à faire vivre le club du mieux possible, nous avons décidé d'entreprendre une phase de développement.

Pour cela, nous allons dans un premier temps, structurer le club par le biais du MiniBasket. Les jeunes représentent aujourd'hui un gage d'avenir pour un club et les U7/U8/U9/U10 et U11 plus spécifiquement. L'idée est d'augmenter les effectifs et leur permettre d'acquérir des bases solides. Sur la même lancée, nous souhaitons faire progresser, plus globalement, nos jeunes par le biais de formations et de stages. Enfin, nous souhaitons également travailler autour de l'animation du club et permettre de nous réunir lors de soirées, évènements, sorties, etc. Notre Projet Club reprend tous ces axes de développement et permet également de vous faire découvrir nos objectifs à plus long terme.

Pour réaliser tout cela, le modèle actuel de fonctionnement du club, basé entièrement sur du bénévolat, n'est pas tenable. C'est pourquoi nous sommes en pleine recherche d'un salarié qui sera disponible à 100% pour le club et pour le développer. Les axes de développement sont donc également là pour permettre la viabilité sur le long terme de l'emploi. Une augmentation de la licence se fera également sur les prochaines années afin de lier l'apport professionnel technique et le coût de cet emploi. Notre objectif est donc de développer le club en le structurant, en développant les pratiques, en augmentant les licenciés et tout cela en conservant nos valeurs.

Bien sportivement.

Le bureau



PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Étape 1 : Remplir ce dossier de la fiche de renseignements, au coût de la licence, en passant par les autorisations parentales et le règlement du club.

- Option 1 : remplir tous les documents en ligne, payer par virement, déposer le chèque de caution dans la boîte aux lettres.
- Option 2 : remplir tous les documents en ligne, payer par chèque, déposer la cotisation et le chèque de caution dans la boîte aux lettres.
- Option 3 : imprimer tous les documents, payer par chèque, déposer la cotisation et le chèque de caution dans la boîte aux lettres.

Le certificat médical doit être rempli si :

- Vous demandez un surclassement
- Vous créez une licence et si votre dernier certificat médical date de plus de 3 ans (précisé lors de la pré-inscription).

Dans les autres cas, vous devez simplement remplir le *questionnaire de santé*.

Nouveauté assurances : On repart sur une Formule A, B ou C mais légèrement différentes des dernières années.

On vous conseille de prendre l'Assurance A, c'est le basique. L'assurance B permet d'avoir des indemnités en cas d'accident du travail et les options C sont des bonus.

Vous pouvez ne pas prendre d'assurance mais libre à vous d'assumer, via votre responsabilité civile personnelle, les chutes, accidents pour vous et/ou commis sur d'autres personnes.

Le surclassement doit être rempli si :

- Vous allez jouer dans une équipe de la catégorie supérieure
- Vous êtes susceptible de jouer dans une équipe de la catégorie supérieure (si vous êtes en 2^{ème} année de votre catégorie)
- Renseignements possibles auprès des secrétaires : infos@basketchalonnais.fr



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

Nous vous conseillons au maximum de le remplir, sauf si vous ne souhaitez pas du tout aller jouer avec la catégorie supérieure, afin de ne pas avoir à le faire en cours de saison. Attention il nécessite forcément un certificat médical.

Étape 3 : Déposer le chèque de caution (à partir de la catégorie benjamin(e)s (U12/U13)) dans la boîte aux lettres au 27 rue du Marais à Chalonnnes.

Étape 4 : Vous recevez également un mail de la FFBB, individuel et personnalisé, avec un lien pour remplir les informations nécessaires à la création de votre licence.

Vous pouvez retrouver la procédure pour les licencié(e)s – je souhaite créer – renouveler – muter ma licence, par le Comité (attention elle date de 2021 donc la partie assurance n'est pas à jour)

Étape 5 : Votre licence sera validée à la réception de la feuille de renseignement remplie, du règlement du club signé, du chèque de caution et du règlement. Dans ce cas, vous recevrez un mail de la Fédération avec votre licence.

Si vous n'avez pas reçu ce mail, vérifier que toutes les informations demandées via le lien de la Fédération soient bien remplies et que tous les documents et règlements du club soient envoyés. Vous ne pourrez pas jouer tant que la licence ne sera pas finalisée.



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

TARIFS

Catégories	Tarifs 2022/2023	Tarifs passés le 15 août
U7 - Baby (dès 2016)	60	90
U8-U9 Mini-Poussin (2014-2015)	60	90
U10-U11 Poussin (2012-2013)	70	100
U12-U13 Benjamin (2010-2011)	75	105
U14-U15 Minime (2008-2009)	75	105
U16-U17 Cadet (2006-2007) U16-U17-U18 Cadettes (2005-2006-2007)	90	120
U19 -U20 Junior M (2003-2004-2005) U19 -U20 Junior F (2003-2004)	110	140
Sénior	110	140
Détente	70	100
Loisirs	85	115
Mutation (U14 à Séniors)	60€* <i>*Prix en plus de la cotisation club en fonction de votre catégorie</i>	Fin des mutations le 30 juin
Licence T	54€* - U14/U15 105€* - U16/U17/U18F 125€* U18M jusqu'à Séniors <i>*Prix en plus de la cotisation club en fonction de votre catégorie</i>	

Explications du tarif :

Cela ne vous a sûrement pas échappé, les prix ont légèrement augmenté. Non pas qu'on essaye de se caler sur l'inflation actuelle, mais il faut surtout s'adapter à l'arrivée d'un salarié.



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

Et vous aller voir ci-dessous que finalement, malgré l'augmentation des licences, il ne coûte toujours pas bien cher de faire du sport actuellement au Basket Chalonnais.

Et pour les cadets/cadettes l'augmentation n'est pas que de nous mais également de la Fédération.

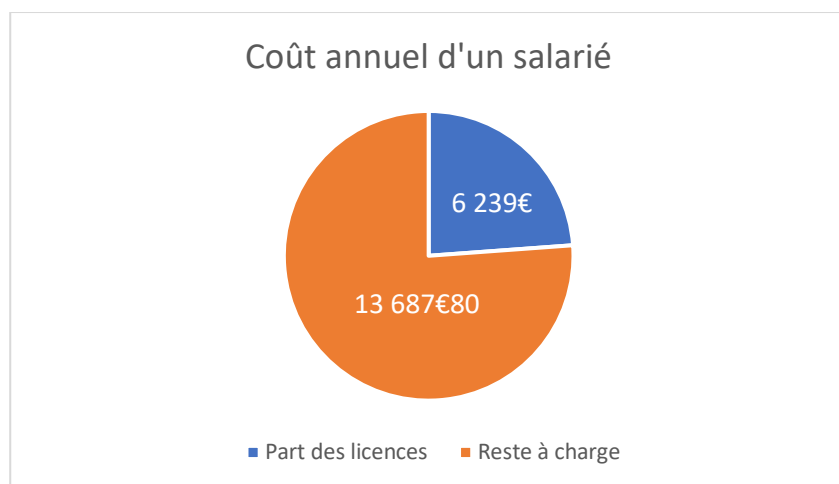
Prix moyen d'une licence en 2022/2023 : 80€50



Nombre de licences en 2021/2022 : 170

Gains grâce aux licences : $170 \times 36€70 = 6\,239€$

Coût annuel d'un salarié (sans cotisations) : 19 926€80





DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

MOYENS DE PAIEMENT

- Virement : IBAN, FR76 1380 7008 2160 0196 4383 634
BIC, CCBPFRPPNAN
- Chèques à l'ordre du « Basket Chalonnais »
- Pass-Sport
- E-Pass Sport
- Coupon Sport ANCV
- Tarif réduit pour les familles nombreuses : 5€ de réduction à partir du 3^{ème} inscrit de chaque famille



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

Pièces essentielles au dossier

FICHE RENSEIGNEMENTS

Nom, Prénom du ou de la licencié(e) :

Date de naissance (__/__/__):

Sexe :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail* :

Catégorie saison 2022_2023 :

Si adhérent mineur

Responsable légal 1 :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail* :

Responsable légal 2 :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail* :

* Si vous ne recevez pas de mail vous notifiant de votre ajout dans un google groups au nom de votre catégorie (ou de celle de votre enfant) dans les 2 semaines qui suivent l'envoi de ce document, merci de nous en faire part à infos@basketchalonnais.fr.

Pour communiquer, nous demandons également à chaque coach de créer un groupe Whatsapp, Messenger ou autre via lequel nous serons susceptibles de vous envoyer des informations.



AUTORISATIONS

- Conditions d'adhésion à l'association Basket Chalonnais

L'inscription à l'association Basket Chalonnais implique l'approbation de ses statuts, règlements et modalités de fonctionnement. Pour être effective, une adhésion nécessite obligatoirement :

- de renseigner un formulaire d'inscription ;
- de valider les conditions d'adhésion ;
- de régler la cotisation correspondante qui n'est pas remboursable (sauf justification exceptionnelle, soumise à conditions).

- Non contre-indication à la pratique du sport

Pour les adultes et conformément au décret du 24 août 2016, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport concerné datant de moins d'un an est obligatoire pour la délivrance d'une licence (compétition ou loisir). Valable trois ans, il est remplacé par un questionnaire de santé pour un renouvellement sur cette période. Ce questionnaire sera demandé pour les activités de loisir sans licence.

Pour les mineurs et conformément au décret n° 2021-564 du 7 mai 2021, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport est nécessaire uniquement lorsque les réponses au questionnaire de santé « mineur » conduisent à un examen médical.

- Responsabilité de l'association

La responsabilité de l'association est limitée à la période correspondant à l'adhésion.

Pour les mineurs, il s'agit de la période pendant laquelle l'enfant a été confié sur le lieu d'activité ou de convocation à l'animateur du cours, de l'entraînement ou de la compétition. Par conséquent, le représentant légal de l'enfant en est responsable à la fin de cette période et doit aussi s'assurer de la présence de l'animateur afin d'éviter qu'il demeure seul en cas de modification ou d'annulation exceptionnelle de l'activité.



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

- Autorisation parentale pour les mineurs

En sa qualité de représentant légal, il autorise l'enfant mentionné dans le formulaire d'adhésion en ligne à pratiquer l'activité mentionnée au sein de l'association Basket Chalonnais. Il s'engage à lui faire respecter les règlements et modalités de fonctionnement de l'association et donne pouvoir au Basket Chalonnais pour prendre toute initiative nécessaire pour tout acte opératoire ou d'anesthésie qui serait décidé par le corps médical local, dans le cas où mon enfant serait victime d'un accident ou d'une maladie aigüe à évolution rapide.

Nom de votre médecin traitant :

Téléphone :

En cas d'hospitalisation, l'hôpital le plus proche sera choisi, sauf indication contraire de votre part. Si allergie ou problème de santé important, merci de la signaler sur ce document :

- Droit à l'image

L'adhésion autorise l'association à utiliser le droit à l'image de ses adhérents sur ses différents supports de communication (papier ou numérique).

- Assurances avec garanties complémentaires

Conformément à la loi du 16 juillet 1984, l'association Basket Chalonnais informe ses adhérents de leur possibilité de souscrire un contrat facultatif d'assurance individuelle qui propose des garanties complémentaires en cas de dommage corporel résultant d'une activité exercée au sein de l'association. Sur demande, une formule de garantie sera mise à leur disposition.

- Données à caractères personnel

Les informations recueillies lors de l'inscription sont nécessaires pour l'adhésion au sein de l'association.

Elles font l'objet d'un traitement informatique par les services chargés de l'administration et de la gestion de l'association pour :

- l'enregistrement et la mise à jour des informations individuelles nécessaires à la gestion administrative des adhérents en particulier la gestion des cotisations



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

- l'établissement des tableaux de bord ou des listes des adhérents pour répondre à des besoins de gestion ou de contact notamment en vue d'adresser bulletins, convocations, newsletters, plannings d'activités
- des actions de prospection auprès des adhérents.

Les données collectées sont communiquées et/ou destinées uniquement aux services internes de l'association :

- Les personnes statutairement responsables de la gestion de l'association
- Les services chargés de l'administration et de la gestion de l'association.

Il n'y a pas de limite de conservation des données collectées. Cependant les adhérents peuvent, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données les concernant. Ils peuvent demander leur rectification et leur suppression.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ces données dans ce dispositif, les adhérents peuvent contacter l'association :

- par mail infos@basketchalonnais.fr

Je soussigné(e) _____, responsable légal de,
_____, reconnait avoir pris connaissance de ces informations et autorise le Basket Chalonnais à les mettre en œuvre.

Date :

Lu et approuvé :

Signature :

Je soussigné(e) _____ reconnait avoir pris connaissance de ces informations et autorise le Basket Chalonnais à les mettre en œuvre.

Date :

Lu et approuvé :

Signature :



RÈGLEMENT

1. Tous les licenciés s'engagent à payer leur licence au moment de leur inscription et d'y joindre un chèque de caution (**à partir de la catégorie U13**).

2. Tous les licenciés, entraîneurs, parents et supporters devront faire preuve d'esprit sportif. Ce qui signifie qu'ils devront avant tout respecter tous ceux qu'ils côtoient dans la pratique et l'environnement sportif. La pratique du sport dans notre club doit être et rester avant tout une école de vie et de maîtrise de soi.

- Respecter les règles de jeu
- Respecter son adversaire, son entraîneur, son coach
- Respecter et accepter toutes décisions des arbitres

3. Le Club se dégage de toute responsabilité en matière de vols ou pertes d'objets de valeur et de tous vêtements lors des entraînements et des rencontres aussi bien sur les stades et salles de la municipalité de Chalonnnes sur Loire que celles des communes et villes extérieures. Aucune indemnité ou remboursement ne pourra être exigé.

4. Chaque joueur est tenu de participer aux entraînements collectifs. Un entraînement commence lorsque l'entraîneur est effectivement présent dans la salle. Il importe donc que les parents qui viennent conduire les jeunes s'assurent de sa présence. À la fin de l'entraînement, les parents qui viennent rechercher des licenciés mineurs doivent arriver impérativement à l'heure, l'activité sportive n'étant pas assimilable à une garderie.

L'enfant est placé sous la responsabilité de l'entraîneur à partir de l'heure du début de l'entraînement jusqu'à l'heure de la fin de l'entraînement. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir son entraîneur le plus tôt possible.

5. Chaque joueur se doit de descendre et de remonter les panneaux de basket à tour de rôle. Il doit également ranger le matériel à la fin de la séance (ballons, chasubles, sifflets, ...)



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

6. **Chaque joueur est responsable de son maillot.** A la fin de la saison, il doit donc être rendu en temps et en heure lorsque demandé par le club et en bon état. En cas de perte ou de dégradation d'un maillot, le club se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution de 50€ donné en début de saison.

7. Depuis les équipes mini poussins(es) jusqu'aux juniors, les parents seront amenés à participer aux rencontres de leurs enfants par la tenue de la Table de Marque, du Bar et du Chronomètre. Le responsable d'équipe établira un calendrier des rencontres où seront mentionnées les personnes désignées pour le Transport, le Nettoyage des Maillots, et la tenue de la Table. Toute personne ne pouvant honorer ses responsabilités devra s'arranger pour trouver un remplaçant.

8. Lors des déplacements à l'extérieur, les parents s'engagent à assurer le transport aller-retour de l'équipe ainsi qu'à ne pas surcharger les voitures.

9. **Tous les licenciés de chaque équipe, à partir de la catégorie U13, devront assurer l'arbitrage de rencontres. Les équipes séniors et loisirs devront également assurer la table des rencontres de leurs catégories.** Pour cela, il est indispensable de prendre connaissance, chaque week-end, du planning d'arbitrage et de table mis en ligne sur notre site : <https://www.basketchalonnais.fr/planning-et-resultats/>.

Toute personne ne pouvant honorer ses obligations devra s'arranger pour trouver un remplaçant pour le bon fonctionnement du club. En cas de manquant à un tour d'arbitrage et/ou de table, et ce après un premier avertissement, le club se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution de 50€ donné en début de saison.

10. En cas de faute facturée par le Comité, le/la licencié(e) devra rembourser le montant facturé au club, faute de quoi le/la joueur/se ne participera aux matchs.

11. En cas de forfait de match dû à une négligence de l'équipe, l'ensemble de l'équipe remboursera le montant facturé au club.



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

12. Le club s'engage à assurer les entraînements et l'encadrement des licenciés.

13. Le bureau se réserve le droit d'appliquer des sanctions en cas de non-respect du règlement.

11. Les parents sont garants de leur enfant afin que ce dernier respecte les règles énumérées ci-dessus. Ils doivent également, si possible, aider aux organisations locales et rendre les papiers ou réponses demandées en temps voulu.

12. Le non-respect du présent règlement entraînera une décision du bureau, qui statuera en fonction de la gravité des faits.

Je soussigné(e) _____, responsable légal de,
_____, reconnait que mon enfant et moi-même avons pris connaissance de ce règlement et le respecterons tout au long de la saison. Nous nous engageons également à accepter les décisions prises par le bureau.

Date :

Lu et approuvé :

Signature :

Je soussigné(e) _____ reconnait avoir pris connaissance de ce règlement et le respecterai tout au long de la saison. Je m'engage également à accepter les décisions prises par le bureau.

Date :

Lu et approuvé :

Signature :



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

MUTATIONS

- Même principe que pour une inscription normale
- Impérativement avant le 30 Juin 2022
- Frais de dossier supplémentaires voir grille des tarifs



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

CONTACTS



Basket Chalonnais
27 rue du Marais
49290 Chalonnnes sur Loire



06 38 77 43 92



www.basketchalonnais.fr



infos@basketchalonnais.fr



Basket Chalonnais Calonnito



Basket Chalonnais